

L'an deux mil vingt-quatre, le deux juillet, à vingt heures trente, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/06/2024

Membres présents : M. et Mmes Delgoulet Cyril, Laurent Pellerin, Robert Leymarie, Yvon Pichon, Sandrine Geraud, Arnaud Bigeat, Christophe Aurejac, Georgette Raffailac, Daniel Lacombe, Isabelle Boterf, Mathias Navalon

Secrétaire de Séance : Cyril Delgoulet

Rappel ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 21 mai 2024
- 3- Délibération attribution subvention ménage voyage scolaire et transport scolaire
- 4- Délibération travaux SDE 24
- 5- Délibérations virement de crédits section investissement et décision modificative budgétaire
- 6- Convention d'occupation du domaine public entre la société Birdz et la commune de Villac dans le cadre des télé-relevés du service public d'eau potable
- 7- Décisions du maire prises dans le cadre des délégations
- 8- Délibération adressage
- 9- Questions diverses.

Ouverture de séance à 20h45

1) Secrétaire de séance

Monsieur Cyril Delgoulet a été désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 21 mai 2024.

Le PV a été adopté à l'unanimité.

3) Délibération attribution subvention ménage voyage scolaire et transport scolaire

Le conseil municipal a attribué deux subventions pour un ménage domicilié à la Mothe - 24120 Villac pour aider au financement d'un voyage scolaire pour leurs deux filles ainsi qu'au financement du transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'attribution de ces subventions.

4) Délibération travaux SDE 24

La commune de VILLAC, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public. Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires sur la place de l'église. L'ensemble de l'opération est estimé à 2 805.95 € TTC (2 338.29 € HT)

S'agissant de travaux « opération exceptionnelle » et en application du règlement d'intervention adopté le 05 mars 2020, la participation de la commune s'élève à 100 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 2 338.29 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ces travaux.

5) Virement de crédits section investissement et décision modificative budgétaire

Virement de crédits

Monsieur le Maire indique que le remboursement des frais de départ du SMD3 remboursés tous les ans à la communauté de communes doit être imputé à la section d'investissement. Il propose au conseil municipal de diminuer les crédits à l'opération 88 (acquisition immobilière) d'un montant de 8000 € et d'augmenter les crédits au compte 204 de 8 000 €.

Intitulé des comptes	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits alloués	
	Comptes	Montants	comptes	Montants
Opérations équipement non individualisées			2046 (204)	+ 8 000 €
Opérations acquisitions immobilières N°88	21318 (21)	- 8000 €		
Total		8000 €		8000 €

Après en avoir délibéré, le conseil approuve ce virement de crédits.

Décision modificative

Dans le cadre de la restauration du bâtiment en ruine, il faut déposer un permis de construire pour pouvoir régler l'architecte. Celui-ci sera déposé au nom de la Commune de Villac pour les « Amis de Villac ». Monsieur le Maire indique que dans le cadre de la restauration du bâtiment en ruine réalisée bénévolement par l'association les « Amis de Villac », il convient de procéder aux écritures comptables suivantes :

Intitulé des comptes	Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
	comptes	montants	comptes	montants
Opérations patrimoniales chapitre 041			1328	+ 8000
Opérations patrimoniales chapitre 041	21351	+ 8000		
Total		+ 8000		+ 8000

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette décision budgétaire modificative.

6) Convention d'occupation du domaine public entre la société Birdz et la commune de Villac dans le cadre des télé-relevés du service public d'eau potable

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des propositions de deux conventions avec la société BIRDZ pour autoriser cette société à occuper une partie de son domaine public routier dans le cadre de la mise en place du dispositif de télé relevé du service public de la distribution de l'eau potable ainsi que la passerelle nécessaire aux télé relevés.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ces deux conventions.

7) Décisions du maire prises dans le cadre des délégations

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations.

-001) signature d'un devis auprès de l'entreprise Auterie Artifices pour le spectacle pyrotechnique de la fête de Villac

-002) Signature d'un devis du traiteur Génois pour le repas des aînés.

Les membres du conseil prennent acte.

8) Adressage

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la création des voies libellées suivantes :

- Avenue d'André Pommarel
- Avenue du Stade
- Chemin de Brugeaille
- Chemin de Cataly
- Chemin de Condaminas
- Chemin de la Mialade
- Chemin de Quillet
- Chemin de Saint Vaast
- Chemin des Serves
- Chemin du Chanal
- Chemin du Cluzeau
- Chemin du Galibou
- Chemin du Pré des Culottes
- Chemin du Treuil
- Impasse de Bordas
- Impasse de Bosredon
- Impasse de Farcial
- Impasse de Gouret
- Impasse de la Barrière de Bonis
- Impasse de la Grange
- Impasse de la Palombière
- Impasse de la Sudrie
- Impasse de la Tranquilité
- Impasse de l'Etang
- Impasse de Montcibre
- Impasse de Muratel
- Impasse de Rongère
- Impasse des Ardoisières
- Impasse des Cottés
- Impasse des Dugots
- Impasse des Fonts
- Impasse des Fromenteaux
- Impasse des Fusillés
- Impasse des Trigalets
- Impasse du Bois Lavergne

- Impasse du Debourg
- Impasse du Mas
- Impasse du Noyer
- Impasse du Pont
- Lotissement Landouyne
- Place Edouard Rebière
- Route de Brolaud
- Route de Charniac
- Route de Charpenet
- Route de Châtres
- Route de Dagnac
- Route de la Fontaine
- Route de la Fournerie
- Route de la Gelade
- Route de la Maison Bleue
- Route de la Morélie
- Route de la Mothe
- Route de la Ramisse
- Route de Murat
- Route de Sourgnac
- Route de Trassalvas
- Route du Burg
- Route du Château
- Route du Cluzel
- Rue des Bouyges
- Rue Louis Delord
- Rue Pierre Vidalis
- Rue René Mazaudois
- Sentier de Bounaix
- Sentier des Palisses
- Sentier du Maronnier
- Sentier du Prophète
- Route de la Boulangerie

9) Questions diverses

- Demande si possible de mettre en place un miroir au niveau de la bascule pour les voitures qui arrivent de LOUIGNAC ?
- 3 coupes pour l'association ASV pour le concours de pétanque offerte par la Commune de Villac.

Séance levée à 22h30

Le Maire

Laurent PELLERIN

Le secrétaire

Cyril DELGOULET